

(b) Contrôle des mouvements internationaux des déchets

En novembre 1992, sont entrés en vigueur les règlements sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux, ce qui a permis au Canada de ratifier la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination et d'appliquer intégralement la décision de l'OCDE concernant les déchets destinés à la récupération. Des inspecteurs ont reçu la formation nécessaire pour contrôler les mouvements transfrontières et empêcher tout trafic illégal.

En janvier 1993, des représentants des quatre provinces de l'Ouest du Canada, des États de l'Ouest américain, du ministère canadien de l'Environnement et de la United States Environmental Protection Agency [Agence américaine de protection de l'environnement] se sont rencontrés pour revoir les politiques concernant le flux des déchets dangereux dans l'Ouest du Canada et des États-Unis. Ils avaient pour but de se mettre davantage au courant de l'ampleur de ce flux et des capacités de traitement, afin de déterminer les équipements supplémentaires qu'il convient de mettre en place. Cette démarche illustre l'action menée afin de trouver des solutions régionales aux problèmes que pose la gestion des déchets.

Déchets solides et questions relatives aux eaux usées

Au Canada, les gouvernements se sont mis d'accord pour faire en sorte qu'en l'an 2000, les déchets solides à éliminer ne représentent plus que la moitié de ce qu'ils étaient en 1988. Cet engagement est au centre des efforts déployés par les gouvernements, les collectivités, le secteur privé et les groupes d'intérêt. Certains aspects de cette activité, tels que les travaux des ONG de protection de l'environnement et ceux menés dans le cadre du PNE, ont été examinés dans la section de la consommation.

En plus des activités du genre mentionnées ci-dessous, la quantification des flux de déchets au Canada sera achevée afin de faire le point. Par ailleurs, il convient de mentionner, d'une part, l'élaboration de normes environnementales pour les pratiques et les technologies de gestion des déchets, notamment l'établissement de principes directeurs nationaux sur le compostage et, d'autre part, l'application de méthodes d'évaluation pour déterminer la portée, les coûts et les avantages écologiques des mesures proposées pour la réduction ou la gestion des déchets, y compris les études de cas sur les profils environnementaux menées dans le secteur privé.

(a) Mesures prises par les gouvernements

Les gouvernements ont chacun mis en oeuvre de nombreuses stratégies pour atteindre les objectifs de réduction des déchets. Le gouvernement de l'Ontario a élaboré la Paper Fiber Strategy [Stratégie de la fibre à papier] pour accroître la récupération de papier dans le flux des déchets. En 1992, l'Ontario avait réussi à réduire de 25 p. 100, par rapport aux niveaux de 1987, le volume des déchets solides à éliminer. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a rencontré les représentants de l'industrie du